
Nombre de membres

Séance du 09 octobre 2023

en exercice: 14

L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11

Sont présents: Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

Votants: 13

Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Valérie GRANGER par Anne TRICO

Excuses:

Absents: Kévin JUILLARD

Secrétaire de séance: Anne TRICO

Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

5- Cession de deux débroussailluses

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 SUEZ : autorisation de signer un contrat de prestation de services pour le contrôle des points d'eau incendie (P.E.I.) du réseau d'eau potable

Le maire présente aux conseillers le contrat de prestation de services à signer avec l'entreprise SUEZ relatif au contrôle des points d'eau incendie (P.E.I.) du réseau public d'eau potable.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le maire à signer un contrat de prestation de services pour le contrôle des points d'eau incendie (P.E.I.) du réseau d'eau potable, tel que joint à la présente délibération.

1.2 Vente tondeuse communale

Le maire rappelle qu'en 2011, la commune a acquis une tondeuse au prix de 6 673.70 € TTC avec le numéro d'inventaire 2011-005 et qu'aujourd'hui compte tenu de son état de vétusté, elle n'est plus du tout adaptée aux besoins du service technique qui dispose désormais d'un matériel plus performant.

Le maire propose de vendre la tondeuse à Monsieur CHARVET Franck au prix de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le maire à céder la tondeuse à Monsieur CHARVET Franck au prix de 100 €,

Précise que la tondeuse portant le numéro d'inventaire 2011-005 fera l'objet d'une sortie de l'actif et des écritures de cession correspondantes.

1.3 Vidéoprotection (immeubles communaux, aire de jeux, rond-point Alain Girel, parking de la Cense)

Le maire propose la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur les bâtiments communaux, l'aire de jeux, le rond-point Alain Girel et le parking de la

Cense. C'est un moyen de prévention qui contribue à la protection des personnes et des biens.

L'enveloppe budgétaire du projet s'élève à environ 60 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte le projet de la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur les bâtiments communaux, l'air de jeux, le rond-point Alain Girel et le parking de la Cense,

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

1.4 Adhésion à l'association "Le Souvenir Français", Comité de Mâcon

Le maire présente au conseil municipal l'association "Le Souvenir Français" et ses statuts. Elle a pour objet :

- de conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par leur engagement au service de la nation, leurs actes héroïques ou toutes autres actions, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger ;

- d'animer la vie commémorative en participant aux cérémonies patriotiques nationales, en participant ou en organisant des manifestations locales qui rassemblent les différentes générations autour de leur histoire ;

- de transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives en leur inculquant, par la connaissance de l'histoire, le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs lors d'intervention ponctuelle (école, voyage en faveur du devoir de mémoire ...).

L'adhésion au comité local du Souvenir Français, Comité de Mâcon entraîne ipso facto l'adhésion à l'association nationale « Le Souvenir Français ».

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle de 140.00 € (10.00 € par élus).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :
d'adhérer à l'association "Le Souvenir Français", Comité de Mâcon.

1.5 Cession de deux débroussailleuses

Le maire rappelle que la commune a acquis :

- en 2009 une débroussailleuse Stihl au prix de 945.45 €, numéro d'inventaire 2009-005,

- en 2013 une débroussailleuse Honda au prix de 530 €, numéro d'inventaire 2013-003.

L'entreprise GARRY propose de reprendre ces deux débroussailleuses à 80 € TTC chacune contre l'achat d'une débroussailleuse à poignée au prix de 632.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le maire à céder les deux débroussailleuses à l'entreprise GARRY au prix de 80 € chacune,

Précise que les débroussailleuses portant les numéros d'inventaires 2009-005 et 2013-003 feront l'objet d'une sortie de l'actif et des écritures de cession correspondantes.

2. PROJETS 2024 (coûts TTC)

- 2.1- Rue des Foreys (chiffrage : 115 k€), chaussée et continuité cyclable, enfouissement des réseaux. Subventions possibles au titre environnement-mobilités: DETR et Département
- 2.2- Rue des Sources (estimation : 150 k€) continuité cyclable, à présenter avec le poste ci-dessus.
- 2.3- Vidéoprotection (école-mairie, place de la Cense- city stade - terrains environnants), chiffrage 60 k€, subventions DETR et Département à vérifier + rond-point des Verres si subvention couvrant tout ou partie de la dépense supplémentaire.
- 2.4- Rue des Closailles (chiffrage 30 k€), enfouissement des réseaux réalisé en 2023.
- 2.5- PAV (Point d'Apport Volontaire) aux Buchardières (chiffrage : 32 k€), colonnes semi-enterrées fournies par MBA. Conception identique au PAV de la rue de Banand.
- 2.6- Occultation des fenêtres de la salle des fêtes (rideaux), (estimation 10 k)
- 2.7- Peinture façade salle des fêtes (commande passée : 9 k€)
- 2.8- Aménagement cyclable route des Cadots : projet conjoint avec la commune de Chaintré qui le pilote. Ce projet nécessite la restructuration de la voirie dans le secteur bâti.

3. PROJETS à l'ETUDES pour réalisation 2025

- 3.1- Parvis et abords de la mairie – rue de la mairie : Le CAUE relancé doit nous contacter fin octobre.
- 3.2- Chaufferie bois : L'étude confiée au SYDESL n'a pas progressé, 1 an de perdu !!
Recherche d'un maître d'œuvre plus efficace : visite de la chaufferie de Charnay dans les prochains jours.

4. DIVERS

- 4.1- Distribution de composteurs par MAB les 18 et 28 octobre, salle des fêtes et place de la Cense.
- 4.2- Visite du major Cochelin (commandant de la brigade de gendarmerie de Mâcon) le 9 novembre.
- 4.3- Inauguration du city-stade par madame la ministre des Sports : manifestation très réussie, Madame la ministre a apprécié l'accueil de la municipalité et de la population vinzelloise.
- 4.4- Ecole : La rentrée scolaire s'est déroulée dans d'excellentes conditions ; 148 élèves sur le RPI Chaintré Varennes Vinzelles.
- 4.5- Illuminations : le secrétariat a reçu deux devis pour les décorations de Noël, le budget alloué est de 3 000 €.
- 4.6- Réunion publique : vendredi 17 novembre 2023 à 18h00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
Prochain conseil municipal vendredi 03 novembre 2023 à 20h00.



